

**Un boucher victime d'un accident de voiture**

Dans l'après-midi de vendredi, vers 4 heures, M. Dancalou, boucher à Templeuve, qui passait avec une voiture montée par six personnes, a été victime d'un terrible accident. La voiture vint à se renverser et les voyageurs se trouvèrent sur le sol. Le boucher fut évidemment grièvement blessé : il a la jambe gauche fracturée et, depuis l'accident, il est resté dans le coma.

**Commission départementale.** — La commission départementale du Nord se réunit le mercredi 10 juillet à 8 heures à Paris.

**Motards.** — Sont nommés motards : A. Maréchal, au remplacement de A. Pèreval, M. Amédée, au remplacement de A. Pèreval, M. Guillebaud, au remplacement de M. Duchié, M. Marchenches, M. Thays, en remplacement de M. Spriet.

**LES GRÈVES****A ROUEN****Chez les tisserands**

Traduit en correctionnelle pour infractions aux lois sur le travail, un industriel termine son établissement.

À l'audience du tribunal correctionnel de Rouen le vendredi 26 juillet, M. Jean Cauvin, industriel, de Montgoulier, fut condamné à 5 années de 50 francs, avec menace de fermeture de son usine, pour n'avoir pas fait établir des lavabos pour ses ouvrières.

En réponse à cette condamnation, M. Jean Cauvin-Mathieu a fait plusieurs réactions suivantes sur les points : Tessage : « Les ouvrières doivent être intéressées à ce que nous ne soyons pas victimes de tracasseries, mais moi, je ne serai pas monnéé. En conséquence, il ne sera plus monnéé de chaînes et de bandes échanlées à partir du 21 juillet. » Il a également été demandé que les livrets seraient arrêtés à la fin de l'été.

Nous espérons que cela n'est pas sérieux et que M. Cauvin ne voudra pas privrer de pain 150 ouvrières, proscrits tous pères de famille.

**A ARLEUX**

Le grève des verriers continue et ceux-ci ont dans la nuit de vendredi à samedi, fait quelques brûlures ; ils se sont promenés dans les rues de la commune en chantant l'insurgé et l'international.

En raison de cette attitude, le directeur de la verrerie a fait immédiatement éteindre le four, ce qui occasionnera un chômage forcé d'au moins deux mois. Il a manifesté l'intention de ne rembourser, lors de la reprise du travail, aucun de ceux qui ont grêvé activement.

L'ouvrier qui devait avoir lieu samedi matin à la sous-préfecture a été adjourné, parce que M. de Boone, administrateur de la verrerie d'Arlincourt, a téléphoné qu'il pouvait répondre pour le moment à la convocation de M. le sous-préfet.

C'est, on va voir, une situation inextricable, qui peut durer plusieurs mois.

**LA BELGIQUE****Un gros scandale à Anvers**

Bruxelles, 27 juil. — Depuis quelque temps déjà on parlait à Anvers d'une déconvenue financière importante aux fourniturs faite à l'Estat. A l'heure qu'il est, le paquet poursuit une enquête sur cette affaire.

On est sûr la plate de fraudes énormes, pot-de-vin, concessions, etc. Il y avait un syndicat organisateur de la fraude dont les affiliés se prétendaient un mutuel appui. Des fonctionnaires et des agents de l'Etat étaient complices. On cite tel agent subalterne qui encaissait 300 à 400 francs par jour.

**CHRONIQUE MINIÈRE****PROCES-VERBAL OFFICIEL de la Réunion des délégués patrons et des délégués mineurs à Arras**

Le 27 juillet 1908, à 8 h. 5, se sont réunies à l'hôtel de l'Université, à Arras, les délégations ouvrières et patronales des bassins houillers d'Arras et du Pas-de-Calais.

Étaient présents pour les ouvriers : syndicat d'Arras, MM. Lefèvre, Bezançot ; syndicat du Nord, MM. Gonxaux, Gehide, Quinton, Ménard, Léonard, Cadiot, Peugniez, Corder, Soroux.

Pour les Compagnies : MM. François Aranzio, Thiry (Escautain), Lemay (Anzin). Il est fait mention de MM. Gobert, Léonard, Baudouin, Grimaud, Crupié, ne nom pas représentants.

MM. Reumaux (Lévin), Barthélémy (Nœux), Baudouin, Simon (Lévin), Taquet (Mervin).

Il était aussi présent : M. Léonard (Anzin).

Mais Paul avait bondi furieux vers son siège.

Il serrait les poings de rage, ses dents involumentaires claquées, ses dents claquaient.

— Parce que ! les flics ! Vancien Patron ! — T'auras pas ! — Certaines fois, il me disait : « T'auras pas ! » et tout le monde riait.

Mais il le fit en termes moindres, finissant peut-être de colère de la part de Paul, et suis-je que la baronne, dans son indignation, ne l'aurait pas acheté !

Le baron comprit, mais, sentant qu'il lui fallait tout son sang-froid pour venir en aide à son épouse, il se laissa faire, mais devint à son tour un peu énervé et de l'indignation qui gondrait son œil.

— Mon cher enfant, fit-il en prenant malencontreusement dans ses mains les bras du jeune homme, calme-toi avant tout, calme-toi. Ton oncle t'a fait du mal... sans le voulois évidemment. Il se tressa, il est troublé jusqu'à l'os.

— Comment ça ? répliqua Grifflant. Je voudrais que vous le fassiez voir.

Mais la baronne, sans paraître l'entendre, et s'adressant à Paul :

— Oui, réfutais-je un peu, mon enfant, tu ne l'as pas suivi, tu souffriras trop. Je vais t'aider. Cette raison, dis-moi, aurait dû empêcher l'herbe à la joute de la partie de son cœur de se dérouler.

— C'est vrai, mais je suis sûr que de l'imagination appartient à un cœur heureux, écrit à un autre cœur... mais non continuait, large, inquiétant.

Mais Paul avait bondi furieux vers son siège.

Il serrait les poings de rage, ses dents involumentaires claquées, ses dents claquaient.

— Dois grâce, mon oncle ! dit-il enfin, de grâce, je suis pas pas, ou... ou... vous ne rappelez pas, mais je vous le jure !

Une cravate jalouse dévorait maintenant le cœur du malheureux garçon.

Son oncle avait raison, peut-être...

Ah ! Thiers !... est, et on a... et on a... et on a... mais pas... mais pas... mais pas... mais pas...

Un sourire de tout son être ce faisait sur lui, et il voulait bondir, comme après... après l'infirmité et son complexe.

— Mais je déteste bien sûr, et si vous dé-

Il est fait remarquer que les Cie de la Clarence et Ligny-lez-Aire ne sont pas représentées. Sur la demande des délégués des syndicats, les deux Cie Compagnies déclarent reconnaître que ces syndicats sont les seuls représentants des ouvriers syndiqués du Pas-de-Calais et des bassins, et ajoutent que les engagements pris pourront être pris dans la prochaine réunion sur nos modèles.

M. Basly remet la liste des réclamations des ouvriers des syndicats :

Augmentation de salaires, leur répartition,

Assurance des malades, cotisations et prévoyances,

Double carnet de paie,

Les Compagnies reçoivent toujours les réclamations des syndicats par le syndicat ou les sections syndicales.

Réponse : reciprocité d'un départ dans l'autre.

Une grave affaire de fraudes au préjudice de l'armée vient d'être découverte à Lyon.

Un dragueur, fournisseur aux ateliers de construction de la rue Bichat et à plusieurs autres corps, s'était créé des intelligences avec la section des gardes-médecins et, chaque fois qu'il effectuait des commandes, il choisissait des marchandises de mauvaise qualité et des ouvrages de faible valeur.

Ainsi fut aussi des ouvertures d'un autre dragueur-marchand, nommé ci-dessus et son fils, et l'on put prendre le fraudeur.

Il fut arrêté et ses complices militaires se rattachent à nos soins.

Cet individu, bien connu de la police avec laquelle il eut souvent affaire, est un nommé Lemoin, trente-quatre ans, journalier. Son cadavre a été envoyé à la Morgue où il sera autopsié.

Un déroutant jeté 2 pièces de 20 fr.

à sa victime et prend la fuite

Meurtre : 27 juil.

M. Tachon, âgé de dix-huit ans, se rendait, à bicyclette, à la gare de Meaux, et longeait le cours de l'Archevêque, lorsqu'il fut renversé par une automobile venant de la direction de Paris et contenant cinq personnes.

Le conducteur n'arrêta point sa voiture ; il jeta sur le pavé deux pièces de 20 francs, trois de vitesse et disparut dans un nuage de poussière.

Le jeune Tachon, très grièvement blessé, a été conduit à l'école voisine, en attendant son transport à l'hôpital.

La population est indignée, et les automobilistes feront bien de ne pas se livrer à des excès de vitesse aux environs de Meaux en ce moment.

La famille de l'« Ogresse »  
reçoit des lettres de menaces

Paris, 27 juil.

Le chef du service de la Sureté a été chargé par commission rogatoire du juge d'instruction de M. Louis Delcourt, au sujet d'un nombril public. Remarquez : MM. Demesmay, Werquin, Lepere, conseillers d'arrondissement, et MM. Léonard, Léonard, Léonard, Léonard, Louis, Bourghes, Grison, des délégués et un grand nombre de notabilités des conseils de Lanoy et Cinglou.

Le cimetière, M. Louis Delcourt, a été nommé à la sous-préfecture de l'arrondissement.

Les deux dernières personnes qui devaient avoir lieu samedi matin à la sous-préfecture a été adjourné, parce que M. de Boone, administrateur de la verrerie d'Arlincourt, a téléphoné qu'il pouvait répondre pour le moment à la convocation de M. le sous-préfet.

C'est, on va voir, une situation inextricable, qui peut durer plusieurs mois.

**RENNES**